

CONVENTION D'ENGAGEMENT ENTRE LA VILLE ET LE BENEFICIAIRE DU DISPOSITIF D'ACTION DE FINANCEMENT

Entre :
Né(e) le :
Demeurant :
59910 Bondues

Et

La ville de Bondues, représenté par son Maire, Monsieur Patrick Delebarre, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2010.

Préambule

Considérant que le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'obtention d'un emploi et l'accès à la formation ;

Considérant que la formation à la conduite nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous les jeunes ;

Considérant l'avis favorable de la commission d'attribution ;

Considérant qu'il convient en conséquence, par la présente convention, d'attribuer le Dispositif d'Action de Financement, à _____, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2010.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Les signataires de la présente charte reconnaissent que le Dispositif d'Action de Financement attribué constitue un enjeu d'insertion sociale et professionnel.

Ils considèrent que cette aide repose sur une double démarche volontaire :

- celle du bénéficiaire, qui s'engage à travailler pour la commune et à suivre assidûment une formation au permis de conduire, formalisée par la signature de la présente convention ;
- celle de la ville qui octroie l'aide et qui s'assurera que le bénéficiaire assume les conditions signées dans la présente convention.

Article 2 : Montant du Dispositif d'Action de Financement et condition de versement

M _____, bénéficiaire de l'aide au financement du permis de conduire d'un montant de _____ €, devra s'inscrire dans l'auto-école _____ sise _____, pour y suivre sa formation.

La ville s'engage à payer le montant de _____ €, directement à l'auto-école mentionnée ci-dessus.

Article 3 : Résiliation

La convention sera résiliée à tout moment par la commune et sur simple notification au bénéficiaire si celui-ci ne respecte pas les termes de la présente.

Fait à Bondues, le

Le bénéficiaire

(signature précédée de la mention
« lu et approuvé »)

Le Maire de la ville de Bondues

Patrick Delebarre